

Colombes, le 13 novembre 2009

Décision de la Commission européenne relative aux pratiques anticoncurrentielles sur le marché des stabilisants chaleur

Arkema a pris connaissance de la décision de la Commission européenne relative aux pratiques anticoncurrentielles appartenant au passé sur le marché des stabilisants chaleur* et précise que cette amende n'aura pas d'impact sur son résultat.

La Commission européenne vient d'imposer à Arkema France et à son ancienne maison mère Elf Aquitaine une amende globale d'un montant de 28,6 millions d'euros, pour des pratiques anticoncurrentielles antérieures à 2000 sur le marché des stabilisants chaleur. En application du mécanisme de garantie convenu avec Total au moment du spin-off, la part supportée par Arkema sera de 10%, soit 2,9 millions d'euros. Cette amende n'aura, par ailleurs, pas d'impact sur le résultat d'Arkema compte tenu des provisions déjà constituées. Dans l'attente de la communication de l'intégralité de la décision, Arkema se réserve la possibilité de déposer un recours contre cette décision auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés européennes.

Dès sa création en octobre 2004, Arkema a clairement réaffirmé sa condamnation des ententes illicites et son engagement pour l'instauration de relations commerciales dans le strict respect des règles de concurrence inscrites dans son *Compliance Program*.

** Les stabilisants chaleur sont des additifs utilisés pour améliorer la résistance à la chaleur d'un polymère.*

Premier chimiste français, acteur de la chimie mondiale, Arkema regroupe 3 pôles d'activités, les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance. Présent dans plus de 40 pays avec 15 000 collaborateurs, Arkema a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 5,6 milliards d'euros. Avec ses 6 centres de recherche en France, aux Etats-Unis et au Japon, et des marques internationalement connues, Arkema occupe des positions de leader sur ses principaux marchés.

Contacts investisseurs :

Sophie Fouillat Tel. : +33 1 49 00 86 37
Jérôme Raphanaud Tel. : +33 1 49 00 72 07

E-mail : sophie.fouillat@arkema.com
E-mail : jerome.raphanaud@arkema.com

Contact presse :

Jacques Badaroux Tel. : +33 1 49 00 71 34
Sybille Chaix Tel. : +33 1 49 00 70 30

E-mail : jacques.badaroux@arkema.com
E-mail : sybille.chaix@arkema.com